

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et États-Unis.....1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

La Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone Bell, 2602.

Téléphone Fédéral 708.

Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.

MONTRÉAL, 4 SEPTEMBRE 1891

Notre Journal

Avec le présent numéro le PRIX COURANT commence la cinquième année de sa publication. Jeune encore, il a cependant passé les jours périlleux de l'enfance et la place qu'il occupe dans l'opinion publique nous ferait redire—si nous n'étions pas si modeste pour notre journal, les vers célèbres du Cid:

Je suis jeune, il est vrai, mais aux
âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre
des années.

Nous n'avons pas l'intention d'énumérer les progrès qu'a faits le journal depuis sa fondation. Constatons seulement que sa circulation a toujours été en augmentant et que sa clientèle d'annonces n'a jamais été plus étendue, plus solide et plus influente. De même que l'on trouvera parmi les noms inscrits sur nos listes d'abonnés tous les noms des hommes d'affaires les plus intelligents parmi les Canadiens-français du Bas et du Haut Canada, on trouve dans nos colonnes d'annonces la carte et l'adresse de toutes les maisons canadiennes de premier ordre, dans le commerce de gros.

Une chose qui nous a fait le plus grand plaisir à constater, c'est que, de nos abonnés de la première année, de la première heure, très peu ont cessé d'être nos abonnés. Hélas! Nous sommes tous mortels et nous ne pouvons prétendre qu'un abonnement au PRIX COURANT assure l'immortalité. Quelques-uns ont quitté le pays, ou les affaires. Mais nous mettons en fait que pas un de nos abonnés n'a discontinué son abonnement parcequ'il était mécontent du journal.

Pendant le cours de cette année, nous avons établi sur une base solide notre EDITION DE QUÉBEC qui fournit aux négociants de la capitale provinciale un organe commercial dont ils avaient été privés jusqu'alors.

NOS BUREAUX

Afin de nous rapprocher du centre des affaires, nous avons, au 1er mai dernier, transporté nos bureaux au premier étage du No 99 rue St-Jacques à Montréal.

La, nous sommes en plein con-

tact avec le commerce et la finance. Au-dessous de nous se trouvent les bureaux de la Banque Nationale; la porte voisine est celle des bureaux de la Banque du Peuple. Vis-à-vis, de l'autre côté de la Place d'Armes, nos fenêtres regardent les bureaux de la banque Hochelaga; en face, de l'autre côté de la rue St-Jacques, s'élève l'immense édifice de la New-York Life dont le rez-de-chaussée est occupé par la Banque de Québec et qui nous empêche de voir, derrière lui, les bureaux de la Banque Jacques-Cartier. On termine en ce moment à la bâtisse que nous occupons, des réparations très importantes et très dispendieuses qui vont en faire un des plus beaux immeubles de Montréal.

La gravure que nous publions dans ce numéro représente la bâtisse en question, vue d'un point du jardin de la Place d'Armes.

Entourés de nos principales institutions financières, situés à deux pas de la banque de Montréal et du Bureau de Poste, nos bureaux ont en outre une vue splendide sur toute la largeur et la longueur de la rue St-Jacques, depuis la Place d'Armes jusqu'à la rue McGill.

Qu'on nous pardonne ce petit boniment que nous avons cru devoir faire en notre propre faveur; nos abonnés peuvent être sûrs que, plus nous serons orgueilleux de notre journal, plus nous tiendrons à le maintenir dans la haute position où nous l'avons placé, plus nous efforcerons de le rendre intéressant, de le remplir de renseignements exacts et utiles de bons conseils, d'appréciations impartiales et d'études économiques sérieuses, instructives et d'actualité.

Le travail des femmes

Les prétendues révélations faites devant le comité des Comptes Publics à Ottawa, et l'hostilité bien connue de la Chevalerie du Travail contre le travail des femmes et des enfants, ont inspiré l'autre jour au *Trait-d'Union*, l'organe de M. Lépine, une violente tirade contre l'emploi des femmes dans les bureaux du gouvernement, au nom de la justice et de la moralité.

“La femme au foyer, le mari à l'atelier.” Voilà une formule sonore qui renferme une règle générale, autrefois absolue ou à peu près, mais à qui le prétendu progrès moderne a fait naître tant d'exceptions qu'elles menacent de prendre la place de la règle.

La liberté du travail—une des conquêtes de la Révolution dont on est en train de démolir les restes, a permis aux patrons de rechercher partout et en premier lieu le bon marché de la main d'œuvre; et, dans toutes les industries où le travail de la femme peut être utilisé, l'ouvrière est aujourd'hui presque exclusivement employée.

Les sociétés ouvrières s'objectent au travail féminin, d'abord, nous voulons bien le croire, par sympathie pour le sexe faible qu'elles prétendent protéger contre les fatigues

et les ennuis du travail; ensuite et surtout parceque ce travail fait une concurrence très considérable au travail de l'homme.

Qu'on défende le travail des femmes, disent-elles et les ouvriers auront d'autant plus d'ouvrage et pourront d'autant mieux subvenir aux besoins du ménage.

C'est fort bien, en tant qu'il s'agit de la femme mariée, de celle dont le mari travaille et apporte sa paie du samedi à la maison. Mais sur 100 ouvriers il n'y en a pas dix qui sont dans ce cas. On n'y trouve, d'ailleurs qu'une petite proportion de femmes mariées, et celles qui sont mariées, généralement, ne peuvent pas compter sur l'appui de leur mari.

Mais pour la foule de celles à qui personne n'est obligé par devoir de procurer la substance et le bien-être, il est impossible d'exiger que, pour faire place à un ouvrier, on la jette sur le pavé avec l'alternative de mourir de faim ou de demander sa vie au vice. La femme a le même droit au travail que l'homme, puisqu'elle a le même droit à l'existence.

Ce n'est pas tant à l'emploi des femmes que nous nous objectons diront les sociétés ouvrières, c'est au bas prix que le patron paie leur travail; non seulement elles enlèvent à l'ouvrier son travail, qu'elles font elles-mêmes, mais elles déprécient la valeur du travail des ouvriers par le bon marché du leur qui leur est payé beaucoup moins cher. Ce qu'elles demandent, c'est qu'une femme tenant, dans un atelier, dans un bureau, dans une administration quelconque l'emploi qu'un homme occupait avant elle, devrait être payée aussi cher que son prédécesseur.

La spéciosité de cette réclamation est telle que la plupart des socialistes s'y sont ralliés, sans s'apercevoir qu'elle est en contradiction formelle avec leurs principes.

La question du salaire, en général divise les économistes sociaux en deux classes: ceux qui demandent que le salaire soit en raison directe de la production de l'ouvrier; et les autres qui soutiennent que le salaire ne doit pas dépendre uniquement de la valeur du travail. Mais que tout ouvrier quel qu'il soit, tailleur de pierre ou sculpteur, maçon ou charpentier; a droit à un salaire suffisant pour qu'il vive avec sa famille.

Que le travail n'ait droit qu'à la rémunération proportionnée à la valeur de sa production, et la femme ouvrière ou employée aura droit au salaire dans la même proportion, tout aussi bien que l'ouvrier occupant un emploi similaire et produisant une valeur égale.

Mais si la valeur intrinsèque de la production n'est pas la véritable mesure du salaire; si le salaire (ce qui est la thèse soutenue par les socialistes chrétiens et par le Pape Léon XIII lui-même) doit être suffisant pour que l'ouvrier puisse vivre avec ceux qui dépendent de lui, on conçoit que l'ouvrière, dont les besoins et les charges sont moindres que ceux de l'ouvrier, reçoive, en général, un salaire moins élevé.

Il nous semble qu'il y a un reste de barbarie dans cette hostilité des organisations ouvrières contre le travail des femmes. Il serait, suivant nous, beaucoup plus logique, et beaucoup plus humain de leur part, à faire au contraire, une division du travail entre les ouvriers et les ouvrières: à abandonner sans contester, dans la mesure nécessaire, au travail féminin certains métiers et certains emplois que la femme est plus apte à remplir, et à aider ainsi à l'émancipation de l'ouvrière, en la rendant plus indépendante et plus libre de sa destinée.

La société en général, les classes ouvrières en particulier, y gagneraient en moralité, en harmonie et en prospérité.

TROMPERIES

Nous trouvons dans nos échanges des États-Unis de fréquentes allusions à certains procédés qui sont en honneur, paraît-il, de l'autre côté de la ligne et par le moyen desquels un marchand peut tromper sa clientèle et commettre une injustice grave envers ses clients ainsi qu'envers certains manufacturiers.

Il y a, dit-on, beaucoup d'articles de grande consommation dont la valeur a été enseignée au public, au moyen d'annonces libérales et prolongées. Les manufacturiers de ces articles ont dépensé des sommes considérables pour faire ces annonces. La valeur réelle des articles est, en fin de compte, sujette à l'appréciation du consommateur et les manufacturiers veulent s'en rapporter à leur verdict. Mais le tort qu'on leur cause c'est que l'on conspire pour empêcher les consommateurs d'en faire l'essai. Les marchands, dans bien des cas, les tiennent hors de la vue du public et leur substituent un autre article, falsifié et souvent sans aucune valeur.

La manière dont on s'y prend est celle-ci: l'article, annoncé est fait de matériaux de premier ordre et choisis tout exprès. L'expérience a prouvé que cet article possède les qualités réclamées en sa faveur. En un mot, il s'est fait une réputation qui devient un véritable capital pour le manufacturier. La conscience qu'il est tel que représenté justifie le manufacturier qui l'annonce. Le public désire se le procurer. On va au magasin pour l'acheter. C'est là que se pratique la fraude.

Quelqu'autre manufacturier appréciant la réputation que le mérite de l'article et la publicité faite lui ont acquise, est là, pour dérober au véritable manufacturier le fruit légitime de son travail et de ses déboursés. Il arrive avec une imitation. Ce n'est pas une contrefaçon absolue, la loi s'y oppose; mais l'article est imité, aussi fidèlement que possible.

Il ne reste qu'à s'entendre avec le marchand. Quelquefois c'est le marchand qui, lui-même fait l'imitation et de matériaux tellement vils qu'elle ne lui coûte presque rien et quoique ressemblant beaucoup au véritable article, elle ne vaut à peu près rien. Mais comme il peut faire un plus gros bénéfice sur l'imita-